

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2090>

Mi saloptaj la Pwovidans

- La Centrale UGTG - Unions & secteurs -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : lundi 24 mars 2014

Mis à jour le : lundi 24 mars 2014

UGTG.org

Camarades, kollġgues, de l'association Accueil la Providence et Pwop Gwadeloup,

Il est primordial que tout un chacun soit conscient du tournant que franchit cet outil de travail. Cette **structure indispensable pour plus de 1500 bġnġficiaries, personnes ġġġes, personnes prġcaires et handicapġes et isolġes.**

Le devenir de la structure est plus qu'incertain en raison de l'immobilisme des eprsonnes en charge de sa gouvernance. Ni le Conseil d'administration, ni son Prġsident et encore moins le Directeur de l'association n'ont su mettre en place des stratġgies et politiques de diversification de nos services afin d'assurer une pġrġnitġ sereine de nos activitġs et de l'Association.

Depuis 2010, le Conseil Gġnġral collectivitġ en charge des services ġ la personne et organisme financeur a dġcidġ le passage de la garde de nuit en garde itinġrante. Ce changement engendre un manque ġ gagner considġrable pour l'association et les travailleurs. La Direction de l'Association Accueil la Providence n'ayant pas anticipġ ce changement de prise en charge, l'association a perdu ce marchġ et en consġquence licenciġ une centaine de nos kollġgues.

Des financements sont disponibles pour d'autres services ġ la personne comme la transport, le repassage, les repas, l'accompagnement de senfants, l'accompagnement des personnes handicapġes et d'autres encore. Nos Dirigeants : Conseil d'administration et Directeur sont ankylosġs dans le confort de leurs positions et les habitudes d'inaction issues de celles-ci.

Malgrġ l'appel du Conseil Gġnġral, nos responsables restent dans une lġthargie qui risque d'ġtre fatale ġ l'Association.

L'UTS-UGTG dġnonce cette situation et appelle ġ la mobilisation les salariġs et les bġnġficiaries. Malgrġ cela, la direction a dġcidġ de s'attaquer **ġ l'accord sur la durġe du temps de travail de 2008, ġ la subrogation et ġ la journġe de solidaritġ.** C'est la seule alternative qur trouve cette ġquipe de mauvais gestionnaires.

Nou ka di yo AWA. Pa mannyġ DWA a travayġ, pa mannyġ travayġ

La pġrennitġ de notre outil de travail passe par la conquġte d'autre marchġs et activitġs prġcġdemment citġs. Mais avant, nous devons connaitre l'ġtat financier rġel de l'association.

Ce que l'UTS-UGTG cherche ġ savoir en formulant cette demande ġ la derniġre sġance extraordinaire de Comitġ d'entreprise du 30 juin 2014. Lġ encore, tout comme le Prġsident du Conseil d'administration, nos camarades de la CGTG s'oppose ġ la dġsignation d'un Expert-comptable pour plus de lisibilitġ sur les exercices passġs. Ils prġtextent que l'association est suffisamment en difficultġ pour engager une telle dġpense.

Au cours de cette sġance, ils ont donnġ quitus au Prġsident pour modifier l'accord d'entreprise sur la durġe

du temps de travail. **SCANDALEUX !!**

NOU NI DWA, le CE a droit au recours d'un Expert-comptable de son choix eci, conformément aux dispositions de l'article L 2325-35 du Code du travail qui donne les précisions suivantes :

"Le Comité d'entreprise peut se faire assister d'un Expert-comptable de son choix :

1 en vue de l'examen annuel des comptes prévu aux articles (L. 2009-526 du 12 mai 2009, JO 13) aux articles L. 2323-8 et L. 2323-9 ;

2 En vue de l'examen des documents mentionnés à l'article L. 2323-13, dans la limite de deux fois par exercice ;

3 Dans les conditions prévues aux articles L. 2323-20 et suivants, relatif aux opérations de concentration ;

4 Dans les conditions prévues aux articles L. 2323-78 et suivants, relatifs à l'exercice du droit d'alerte économique ;

5 Lorsque la procédure de consultation pour licenciement économique (51. 2012-387 du 22 mars 2012, art. 43, 2^o, JO 23) "d'au moins dix salariés" dans une même période de trente jours, prévue à l'article L. 1233-30, est mis en oeuvre".

Wi, c'est un dérapage dans le contexte actuel mais, **nous ne pouvons nous permettre de perdre nos emplois, notre outil de travail sans chercher à savoir pourquoi et qui en sont les responsables de façon à entièrement remonter le cap et de direction.**

A nos Camarades de la CGTG, nous leur demandons de garder leur sang-froid.

Travaillons an balan !

L'Association Accueil la Providence est plus que viable dans le paysage social de la Guadeloupe marqué par le chômage, la précarité, l'individualisme, et tant d'autres maux. La solidarité qui se perd de jour en jour se réalise par le travail quotidien de telle structure et de son personnel. Sa survie passe par un Conseil d'administration et un Directeur capables de mobiliser d'autres projets pour nous personnel et bénévoles.

Il nous appartient maintenant à nous Personnel d'offrir des prestations actuelles et nouvelles aux bénévoles avec qualité et dans le respect.

Sépouse, l'UTS-UGTG :

[-] Exige l'expertise comptable des comptes 2012 et 2013 ;

[-] Refuse toute atteinte aux droits des travailleurs ;

[-] Dénonce la politique de libéralisme et de marchandisation des services à la personne ;

[-] Réclame une valorisation des prestations à hauteur des coûts ;

[-] Demande la reconstitution du Conseil d'administration de l'association pour plus de pertinence et dynamisme.

**Travay" doubout Ansanm nou ka lit©, ansanm nou
ka© ganny© !!!**

UTS-UGTG Accueil la Providence, Lapwent, 10-03-2014